



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2021

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 475-2021 CONCERNANT L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU POUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS, COMMERCIAUX, INSTITUTIONNELS ET AGRICOLES AINSI QUE 200 IMMEUBLES RÉSIDENTIELS AU MONTANT DE 467 745\$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE À CETTE FIN POUR UN MONTANT DE 467 745\$

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé ledit règlement en date du 5 avril 2022;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante :
<https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/greffe/avis-publics>

Donné à Les Cèdres, ce 13^e jour du mois d'avril 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 475-2021** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 13 avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois d'avril 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier